



REGLEMENT PARTICULIER COURSE "ENDURO-VTT DU CAVU" Dimanche 30 mars 2025

PREAMBULE

Le présent règlement décline, précise et adapte, sur le territoire de la Corse, les règles d'organisation des épreuves d'enduro-vtt, telles que prévues par la réglementation générale de la Fédération Française de Cyclisme.

Il s'impose à toute association désireuse d'organiser une épreuve officielle inscrite au calendrier régional et relevant du domaine de compétence du Comité Insulaire Corse de Cyclisme.

I. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de ces compétitions est de permettre aux participants de parcourir durant un ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.sportimers.com

II. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Cette épreuve, organisée par le club Bike In Lecci, est inscrite au calendrier régional Corse de la FFC.

Elle se déroulera le Dimanche 30 mars 2025, sur la commune de Zonza, dans la vallée du Cavu.

Le lieu de rassemblement se fera au niveau du parking municipal de la vallée du Cavu.

Le parcours des spéciales sera mis à disposition pour tous les inscrits.

La reconnaissance est fortement recommandée pour tous, et obligatoire pour les catégories de U11 à U15.

Pour ces dernières catégories, elle sera effectuée le jour de la course.

L'organisateur fournira les horaires de départ de tous les concurrents pour chaque spéciale le jour de la course. Le premier départ aura lieu à 10h. Chaque coureur prendra le départ individuellement.

L'intervalle de départ entre coureurs sera au minimum de 30 secondes.

Le classement de l'épreuve d'enduro sera réalisé par addition des temps de l'ensemble des spéciales ainsi que des temps des éventuelles pénalités.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC et autres à partir des catégories U11.

L'organisateur peut ouvrir sa course aux non-licenciés titulaires d'un certificat médical et souscrita une assurance complémentaire pour ces derniers. Chaque inscrit devra avoir sa propre assurance.

Une décharge de responsabilité devra obligatoirement être signée par chaque inscrit.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement et à la décharge de responsabilité
- porter l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 9 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents ne remplissant pas les conditions. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

IV. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- U11 : 9 / 10 ans
- U13 : 11 / 12 ans
- U15 : 13 / 14 ans
- Dames U17 / Séniors : de 15 à 29 ans
- Dames Masters : 30 ans et plus
- Hommes U17 / Séniors : de 15 à 29 ans
- Hommes Masters : 30 ans et plus

- VAE HOMME : 18 ans et plus
- VAE FEMME : 18 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

V. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloirs de rubalises.

Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entrainera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le commissaire de course selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve.

Elle n'est seulement autorisée que dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

Catégories U11 : 3 spéciales : SP1 300m & 45m d-
SP2 360m & 30m d-
SP3 1km & 50m d-

Catégories U13 : 3 spéciales : SP1 440m & 112m d-
SP2 448m & 92m d-
SP3 1,57 km & 54m d-

Catégories U15 : 3 spéciales : SP1 1,17 km & 196m d-
SP2 1,44 km & 131m d-
SP3 1,71 km & 85m d-

Catégories VAE/ U17 Séniors et Masters Hommes et Femmes : 4 spéciales :
SP1 1km & 196m d-
SP2 1,22km & 134m d-
SP3 1,60 km & 325m d-
SP4 2,47km & 360m d-

Les liaisons se feront à vélo pour toutes les catégories, un fléchage directionnel sera mis en place.

Les départs prévus:

VAE H/F : 10h

Masters H/F : 10h30

U17 à Seniors H/F : 11h

U15 : 11h30

U13 : 13h30

U11 : 14h

VI. INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être effectuées au maximum avant le jeudi précédant l'épreuve soit le 27 mars 2025 avant 20h sur le site de Sportimers.

Pas d'inscription sur place.

Les droits d'engagement sont de 35 euros pour les catégories U17 et plus et de 25 euros pour les catégories U11 à U15.

VII. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité pour le concurrent de prendre le départ.

La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course.

L'organisateur sera seul juge de son acceptabilité.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

VIII. MATERIEL / EQUIPEMENT

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur état d'entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT, équipés de roues de 26, 27,5 29 pouces, dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Un seul VTT par coureur sera utilisé durant toute la compétition.

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos & protection dorsale homologué CE, sont obligatoires en spéciale et lors des liaisons. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite en course.

IX. PENALITES

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

- Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues : 5 minutes si le commissaire de course est prévenu et mise hors course dans le cas contraire
- Plaque de guidon ou dossard non porté : 5 minutes
- Non-respect du parcours balisé : de 30 secondes minimum à la mise hors course
- Assistance extérieure en hors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils) : mise hors course
- Présentation au départ sans les protections obligatoires : Refus du départ
- Retard au départ : temps de pénalité de 30 secondes ou mise hors course
- Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale : mise hors course
- Non port du casque en liaison : Temps de pénalité de 30 secondes à la mise hors course

X. CLASSEMENT

Les résultats seront disponibles sur le site de Sportimers.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés à la fin de toutes les courses ; ils recevront des lots ne comportant ni numéraire ni produits alcoolisés.

XI. SECURITE

L'organisateur mettra en place les moyens de secours exigés par la réglementation fédérale en la matière.

-----0-----